

25 juin 2013

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 24 avril 2013 de M. Pierre Rumo: «Salle d'attente du rond-point de Plainpalais».

TEXTE DE LA QUESTION

En date du 29 août 2006, la pétition P-179: «Demande d'exploitation de la salle d'attente du rond-point de Plainpalais» fut déposée auprès du Conseil municipal.

Le 5 mars 2007, la commission des pétitions apprit que la réfection de la salle avait été acceptée par le Conseil administratif mais qu'elle dépendra des budgets à disposition. Dès lors, cette pétition fut renvoyée à l'exécutif de notre Ville par 9 oui et 2 abstentions. A cette occasion, plusieurs commissaires demandèrent un vote rapide de la pétition pour inciter l'exécutif de notre Ville à aller de l'avant sur ce projet intéressant.

En date du 10 octobre 2007, les conclusions de la commission des pétitions furent acceptées par le Conseil municipal. Dans la réponse du Conseil administratif traitée par notre délibératif le 16 septembre 2008, on peut lire ceci:

«L'affectation de la salle d'attente du kiosque du rond-point de Plainpalais fait l'objet d'une réflexion au sein de la Ville depuis plusieurs années. L'option de créer une buvette en ce lieu de 16 m² a été retenue et une étude a été menée sur les possibilités de transformation. Un projet de rénovation, accompagné d'un cahier des charges destiné au futur exploitant, a été élaboré. Ce projet propose d'aménager la salle d'attente en une buvette ouverte à l'année. Il est prévu d'y installer un équipement standard fixe permettant d'offrir de la petite restauration et de la vente à l'emporter. A la belle saison, une petite terrasse sera proposée à la clientèle. (...)

»Le coût des travaux est évalué à un montant maximal de 180 000 francs toutes taxes comprises. Ce montant, qui peut apparaître excessif dans un premier temps, se justifie essentiellement par la nécessité d'isoler le volume intérieur. En effet, l'isolation des vitrages, des murs, du plafond et du sol est estimée à plus de 100 000 francs. (...)

»Pour financer ces travaux, le Conseil administratif prévoit de déposer une proposition de résolution au Conseil municipal dans le courant du mois de juin 2008.

»Pour conclure, le Conseil administratif espère que, dans la mesure où le Conseil municipal adhère au projet, les délibérations seront menées dans les meilleurs délais afin de permettre une réalisation des travaux avec une ouverture de l'exploitation au printemps 2009.»

Finalement, cet espace public a été octroyé au début de l'année 2011, semble-t-il, à Zabriskie Point, espace d'art contemporain.

Ma question est la suivante: pourquoi le Conseil administratif n'a-t-il jamais déposé de résolution relative à l'affectation de la salle d'attente du rond-point de Plainpalais et pourquoi a-t-il préféré céder ce lieu à l'association précitée?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Si le Conseil administratif a pris la décision, le 14 janvier 2009, de renoncer à déposer une demande de crédit pour l'aménagement d'une buvette dans le local en question, c'est en raison du fait que le coût de l'opération était trop élevé et que la place présentait un nombre déjà important de débits de boissons.

Cela dit, les locaux auxquels fait référence M. Pierre Rumo font effectivement l'objet, depuis juillet 2010, d'une convention de mise à disposition interne entre le département des finances et du logement et le département de la culture et du sport. Ce dernier les met lui-même à la disposition de l'Association espace temporaire, dont le but est l'organisation d'expositions et d'événements d'art contemporain multidisciplinaire.

La date d'échéance de la convention précitée était le 31 juillet 2012, en prévision de quoi l'association susvisée a engagé, avec la Gérance immobilière municipale (GIM), des discussions visant à la prolongation de la période de mise à disposition. Avant de poursuivre ces échanges, la GIM a interpellé le département de la culture et du sport, qui a, dans un premier temps, suggéré une courte prolongation de la durée de la convention, soit jusqu'au 31 décembre 2012.

L'association a cependant souhaité relancer les discussions directement avec le département de la culture et du sport, estimant qu'une telle durée de prolongation était insuffisante pour poursuivre ses activités dans de bonnes conditions.

Le département de la culture et du sport a alors invité l'association précitée à lui présenter un bilan détaillé de ce qu'elle a déjà réalisé ainsi que des propositions pour l'avenir, en tenant compte d'observations relatives à une animation et à un rayonnement insuffisants du lieu. Afin de permettre l'analyse de ces documents, en particulier de celui portant sur les projets d'avenir, la mise à disposition du lieu à l'association en cause a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2013.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La maire:
Sandrine Salerno